

Maître d'ouvrage :

Commune de BELMONT - TRAMONET
Mairie
680 Route du Village
73 330 BELMONT-TRAMONET
Tel : 04 76 32 80 00 - Fax 04 76 37 26 64
Courriel : mairie@belmont-tramonet.fr

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
LOT 03 - MENUISERIE**

Objet de la consultation :

Marché public de travaux pour

**RESTAURATION INTERIEURE DE L'ÉGLISE
DE BELMONT-TRAMONET (73)**

Maître d'œuvre :

SARL d'Architecture D'AR JHIL
2bis place de la Liberté – 73 330 LE PONT DE BEAUVOISIN
tel: 04 76 32 71 62 – fax: 09 72 29 52 49 – courriel: agence@darjhil.eu

1 CLAUSES GÉNÉRALES PROPRES AU LOT

1. 2 - Résistance mécanique aux agents atmosphériques

Les menuiseries devront présenter, avec un coefficient de sécurité suffisant, une résistance mécanique convenable aux efforts de pression, dépression, vibration, abrasion et action dynamique causés par le vent.

Les menuiseries y compris leurs fixations, seront telles que sous l'action des pressions et des dépressions dues au vent, de même que par suite de dilatations dues aux variations de températures, les règles de qualité resteront remplies, notamment :

- la flèche de tout ou partie du châssis.
- l'efficacité des joints d'étanchéité.

Les menuiseries doivent être conçues pour résister aux variations de température à l'intérieur du bâtiment ainsi qu'aux brusques écarts de température extérieure dus aux intempéries.

1. 3 - Résistance aux heurts des vitrages

Conformément au D.T.U. 39, les vitrages des portes et des parties fixes attenantes de largeur inférieure à 1,50 m seront en verre de sécurité (verre trempé ou feuilleté).

1. 4 - Qualité des joints

Ces matériaux doivent assurer l'étanchéité à l'air, à l'eau, en respectant les impératifs éventuels d'isolation thermique et acoustique.

Dans tous les cas, ils devront être résistants au déchirement, à l'abrasion, aux compressions permanentes ou occasionnelles (fluage), aux flexions répétées. Ils devront présenter une excellente stabilité au vieillissement, à l'air, au soleil, à la chaleur, au froid et à toutes les intempéries, une bonne tenue à tous les agents susceptibles de venir à leur contact.

Ils devront travailler à la compression et éventuellement au cisaillement suivant leur nature et exercer une pression suffisante sur les matériaux en contact pour assurer l'étanchéité des menuiseries. Leur adhérence et leur souplesse devront permettre de compenser les variations dimensionnelles dues à la dilatation des matériaux et les jeux de montages.

1. 5 - Qualité des matériaux

A - Qualité des bois

Les bois sont de première qualité sans défaut, sans nœud vicieux, gerçure, flache, roulure ou aubier. Les très petits nœuds sains seront seuls tolérés (plus grande dimension inférieure à 1 cm - 2 nœuds par mètre courant), et uniquement en contre-parement (correspondant au choix OA du Classement conventionnel des sciages résineux français). Les bois seront droit de fil, les bois tors ne seront pas tolérés. Ceux présentant des trous de vers, fréquents dans les bois tropicaux seront rebutés. Les fentes et gorges dans les pièces finies ne sont pas tolérées.

B - Degré d'humidité

La bonne tenue des ouvrages étant en fonction de la siccité des bois ayant servi à leur fabrication, il est indispensable de mettre en œuvre des bois ayant atteint leur équilibre hygrométrique dans leur milieu ambiant. Le pourcentage d'humidité est déterminé dans les conditions de la norme N.F. 51-004 et ne doit pas dépasser 15 %.

C - Traitement anticryptogamique

Les bois utilisés doivent avoir subi un traitement les mettant à l'abri des attaques de tous les insectes ou champignons (insectex, xylophène, etc.) et plus particulièrement les parties de menuiseries en contact direct avec la maçonnerie.

Le traitement est exécuté au moyen de peinture et d'imprégnation des produits :

- Soit à base de naphthaline chlorée (Xylophène),
- Soit à base de dérivés organométalliques rendus solubles (Néoforme des Laboratoires des produits para-chimiques ou équivalent).

Tous les produits employés doivent porter la marque de qualité C.T.B.F.

Les produits employés ne doivent pas produire de désordre.

Cette protection des bois pourra être assurée par un traitement exécuté en usine et avant assemblage par trempage. Tout en étant hydrofuge, elle doit assurer en même temps :

- La stabilité du bois en profondeur,
- Le dégraissage des bois gras,
- Le traitement insecticide, fongicide, curatif et préventif.

L'entrepreneur est responsable des défauts et des conséquences des traitements et de la dessiccation des bois, il restera seul garant envers le Maître d'Ouvrage des conséquences de contamination dont les bois pourraient contenir les germes au moment de leur mise en œuvre.

D - Qualité de la quincaillerie

Pour la quincaillerie nécessaire au ferrage des menuiseries, les fournitures et travaux doivent être conformes aux normes du R.E.E.F. dans tous les cas où cela est possible.

Toutes les quincailleries spéciales non définies par les normes françaises et dont l'usage rendu nécessaire par le ferrage de certains ouvrages décrits ci-après, doivent être de première qualité en provenance de maisons spécialisées notoirement connues pour leur bonne qualité.

L'entrepreneur se porte garant de cette qualité et en demeure responsable. Toute la quincaillerie est soumise à l'agrément du Maître d'œuvre dès le début du chantier.

Les articles de quincaillerie devront correspondre aux nécessités du travail à exécuter et être proportionnés aux poids et usage des ouvrages.

Toutes les poignées utiles pour la manutention seront prévues.

Avant la pose, les pièces mobiles ou les mécanismes doivent être soigneusement graissés ou huilés s'il y a lieu.

Toute la visserie sera traitée contre la corrosion.

1.6 - Justification des provenances

L'entrepreneur doit être à même de justifier à l'Architecte la provenance des matériaux mis en œuvre :

- Soit par des bulletins de livraison ou garantie authentique,
- Soit par des factures ayant trait à ces fournitures.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

03.01 CYLINDRES PROVISOIRES

Description

Dépose des 2 barillets existants et pose de nouveaux cylindres. Ces cylindres seront provisoires pendant toute la durée du chantier. Compris la fourniture de 6 clefs.

Localisation : Porte sacristie et clocher

Prix : Forfait

03.02 CYLINDRES DÉFINITIFS

Description

Fourniture et pose de 2 barillets définitifs ouvrants avec la même clef. Cylindre avec clef extérieure et bouton à l'intérieur. Compris fourniture de 6 clefs.

Localisation : Porte sacristie et clocher

Prix : U

03.03 SERRURE EN APPLIQUE

Description

Fourniture et pose d'1 serrure en applique sur la porte du transept. Cylindre avec clef extérieure et bouton à l'intérieur. Compris la fourniture de 3 clefs. La serrure doit recevoir une poignée PMR à l'extérieur.

Localisation : Porte du transept

Prix : U

03.04 POIGNÉE PMR

Description

Fourniture et pose d'une poignée PMR métallique de 32 cm à l'extérieur de la porte du transept.

Localisation : Porte du transept

Prix : U

03.05 PORTE PRINCIPALE

Description

Dépose de la pièce de bois du jet d'eau de la porte principale, réalisation et pose d'une nouvelle pièce de bois à l'identique de l'existant avec fonction de renvoi d'eau. A réaliser avec du bois de chêne de première qualité.

Localisation : Porte principale

Prix : forfait

03.05a BARRE ANTIPANIQUE

Description

Fourniture et pose d'une barre antipanique et d'une crémone pompiers aux deux battants intérieurs du sas.

Localisation : sas

Prix : forfait

03.06 HABILLAGE DES MARCHES DES AUTELS LATÉRAUX

Description

Réalisation de l'habillage des marches des autels latéraux par :

- Réalisation d'une structure de support avec des tasseaux en bois classe 3
- Habillage de la marche et de la contre-marche avec planche de chêne d'une épaisseur minimum de 18 mm. Les planches auront un embrèvement ordinaire (rainure+languette).
- Fourniture et pose d'une pièce de bois de chêne mouluré ayant fonction de nez de marche.

Toute fixation ou clou sera en acier inoxydable.

Localisation : Autels latéraux

Prix : m²

03.07 DÉCAPAGE ET LASURE

Description

Décapage des anciennes peintures de la porte principale de la nef. Réalisation d'une couche de fond et de 3 couches de lasure (teinte à définir après décapage). Une attention particulière sera mise en œuvre pour le traitement des moulures et des ferrures (décapage soigné des moulures et protection des ferrures). L'intervention est à réaliser sur les deux faces de la menuiserie.

Localisation : Porte principale

Prix : m²

03.08 DÉCAPAGE ET CIRE

Description:

Décapage des anciennes peintures des portes intérieures de la sacristie et du clocher. Cirage du bois sur les deux faces de la menuiserie (teinte à définir après décapage). Une attention particulière sera mise en œuvre pour le traitement des moulures et des ferrures (décapage soigné des moulures et protection des ferrures).

Localisation : Intérieurs

Prix : m²

03.09 VITRIFICATEUR PLANCHER NEUF

Description:

Ponçage du nouveau plancher réalisé au poste 03.06, mise en œuvre d'une couche de fond et de 3 couches de vitrificateur (teinte à définir).

Localisation : Façade sud

Prix : ml

03.09b LASURE SAS

Description:

Égrenage des faces du sas existant (parois, portes et plafond 1face) et mise en œuvre de deux couches de lasure.

Localisation : sas

Prix : m²

03.10 NOUVEAU SAS (TRANCHE CONDITIONNELLE)

Description:

Dépose en démolition du sas actuel (avec récupération de la croix sommitale en bois pour la reposer sur le nouveau sas).

Réalisation d'un nouveau sas en bois de chêne et vitrages feuilletés, selon schémas indiqués sur les pièces graphiques du DCE. Les parois nord et sud seront réalisées avec une structure en bois de chêne, un soubassement en vitrage feuilleté 44.2 surmonté de vitrage fixe feuilleté 44.2. L'imposte sera vitrée en vitrage feuilleté 44.2 . Dimensions totales de chaque paroi 190x320 cm.

La paroi est sera réalisée avec deux parties fixes vitrées 44.2 et deux portes complètement vitrées avec du vitrage trempé. La structure sera réalisée avec du bois de chêne. Les portes auront un système de fermeture à clef à l'extérieur et avec un bouton à l'intérieur. L'imposte sera réalisée en vitrage feuilleté 44.2. Dimensions de la paroi 290x320 cm, passage des portes 180 cm.

Le plafond du sas sera réalisé en planches de chêne d'une épaisseur minimum de 18 mm sur une structure en chêne. Les fixations de la structure aux maçonneries seront réalisées par chevilles de diamètre adéquat. Tous les bois seront lasurés sur place après pose.

Localisation : sas actuel

Prix : Forfait